

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2017

Le 25 janvier 2017, à 20 heures, le Conseil légalement convoqué le 19 janvier 2017, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MAURY Yannick, Maire.

Etaient présents : de NATALE GUY – CANIAC ALAIN – BAGUE SYLVIE – MOREAU PATRICIA – PIONNIER JEAN-JACQUES – MONMART ALAIN – VENARD SANDRINE – COUSTALAT JEAN-PIERRE.-

Etaient représentés :

TAILLANDIER FRANCK représenté par CANIAC ALAIN

GUILLAUME LIONEL représenté par GUY DE NATALE

VALETTE ANGELIQUE représentée par PIONNIER JEAN-JACQUES

Etaient absents, excusés :

SOLOHUB SABRINA

MARTEAU FRANCK

Secrétaire de séance : MONMART ALAIN

Compte-rendu

Le compte rendu de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation, tous les membres présents ont signé.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du jour. Le conseil Municipal accepte.

Dépenses d'investissement avant le vote du budget M14 et M49 – CM N° 77 347 25 01 2017 01

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Budget de la commune M14

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : 341 226.68 €

Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 85 306.67 € (< 25% x 341 226.68 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- travaux éclairage public 2015 lot 6 7 359.17 € (art. 21538)

- kit sirènes filaires école 499.30 € (art. 2135)

Total : 7 858.47 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Budget eau M49

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2016 : 178 728.07 €

Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 44 682.02 € (< 25% x 178 728.07 €.)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

- organisation et assistance réhabilitation château d'eau 969.00 € (art. 2031)

- étude préalable protection captage eau – phase n°3 2 904.00 € (art. 2031)

- étude périmètre protection captage 726.68 € (art 2031)

Total : 4 599.68 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Demande de subvention au titre de la DETR 2017 – Accès à des personnes à mobilité réduite à l'école et à l'église - CM N° 77 347 25 01 2017 02

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet d'accès aux personnes à mobilité réduite à l'école et à l'église. Le montant estimatif de cette opération, selon le devis établi par le Cabinet HANSEN CARDON s'élève à 103 000.00 € HT.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

- Etat (DETR) : 51 500.00 € (50%)
- Autofinancement : 51 500.00 €

TOTAL HT : 103 000.00 €

TVA : 20 600.00 €

TOTAL TTC : 123 600.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet d'accès aux personnes à mobilité réduite à l'école et à l'église pour un montant HT de 103 000.00 €

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,

Sollicite une subvention de l'Etat de 51 500.00 € au titre de la dotation d'équipement des Territoires Ruraux.

Délibération prise à l'unanimité.

Embauche d'une personne en contrat CUI-CAE – CM N° 77 347 25 01 2017 03

Il serait souhaitable d'embaucher une personne en Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi pour 27,50 heures par semaine. L'Aide de l'Etat est fixée à 90 % du SMIC (pour une durée hebdomadaire de prise en charge de 26 heures). Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable d'un an dans la limite de 60 mois. Notre contact est Pôle Emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord de principe à l'embauche d'un contrat CUI- CAE.

Délibération prise à l'unanimité.

Informations générales communales – CM N° 77 347 25 01 2017 03

- ♦ Remerciements pour la distribution des colis, nombreux vœux de concitoyens.
- ♦ Monsieur PIONNIER informe l'assemblée :
 - Eclairage public : suite à de nombreux points lumineux défectueux, les lampes mercures seront remplacées par des lampes LED. Le délai est de 4 à 6 semaines.
- ♦ Madame MOREAU :
 - La révision du POS est en cours.
 - le permis de construire de l'EHPAD « les Jardins de la Voulzie » a été déposé.

Aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20H43.